

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

Nombre de pouvoirs :

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

Nombre de votants :

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

Absents :

M. FICHEUX Bruno,
Mme BOULENGER Delphine,
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

Secrétaire de séance : Madame Anne HIEL

Délibération 2025D101 Répartition au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-6-1 ;

Vu la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire référencée NOR : ATDB2503087C relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux

Considérant que conformément au VII de l'article L.5211-6-1 du CGCT la recomposition peut être déterminée soit selon les modalités de droit commun soit par accord Local,

Considérant qu'au précédent renouvellement, le conseil communautaire a fait le choix d'un accord Local portant le nombre de conseillers communautaires à 42,

Considérant qu'à défaut d'accord local valable, il conviendra d'adopter une répartition conforme au droit commun

Considérant que les conseils municipaux doivent délibérer sur un éventuel accord local avant le 31 août 2025

Considérant qu'un accord local doit être délibéré par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale,

Considérant que cette majorité doit également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres,

Considérant l'avis exprimé favorable exprimé par les maires lors du conseil des maires du 29 avril 2025

Il est proposé :

- D'acter la répartition de 42 sièges, conformément au tableau présenté ci-dessous, pour le prochain mandat qui commence en mars 2026

	Population municipale au 1er janvier 2025	Répartition des sièges
Estaires	6 551	7
Fleurbaix	2 944	3
La Gorgue	5 553	6
Haverskerque	1 385	2
Laventie	5 007	5
Lestrem	5 041	5
Merville	9 729	10
Sailly-sur-la-Lys	3 932	4
Total	40 142	42

- De saisir les conseils municipaux des communes membres de la CCFL pour adoption de cet accord et sous réserve d'accord :
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques HURLUS

